



NOUS VOULONS ETRE DES CITOYENS RESPONSABLES ?

ALORS, VOTONS

POUR ELIRE CEUX QUE NOUS VOULONS SOUTENIR

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Impérativement **avant le 31 décembre**, vous devez faire parvenir le formulaire Cerfa 12669*01 (disponible dans toutes les mairies) demandant votre inscription au Bureau des élections de la Mairie **de votre commune de rattachement**. Vous devez joindre la **photocopie de votre titre de circulation** et une **attestation de domiciliation** (fournie par l'organisme où vous recevez votre courrier de la commune de rattachement). C'est à cette adresse que vous recevrez votre carte d'électeur ainsi que toutes les informations officielles des candidats aux élections.

- **Pour vous inscrire, la loi stipule que** vous devez avoir 18 ans et/ou être rattaché dans une commune de rattachement sans interruption depuis au moins 3 ans
- **Pour être traité à égalité avec les autres citoyens**, n'attendez pas le délai de 3 ans : **demandez votre inscription dès un délai passé de 6 mois** de rattachement à une commune. Si on vous la refuse, l'ANGVC vous aidera (Tél. 01 42 43 50 21).
- **Pour avoir le droit de voter**, vous devez être inscrit sur les listes électorales de la Mairie (commune de rattachement) et avoir la jouissance de vos droits civiques.

NE LAISSEZ A PERSONNE D'AUTRE

LE SOIN DE PARLER POUR VOUS.

ALORS VOTEZ !